

VILLE DE DENAIN

Envoyé en préfecture le 22/11/2022

Reçu en préfecture le 22/11/2022

Publié le

**SLOW**

ID : 059-215901729-20221116-221116AU\_182CUL-AU

**Objet : Manifestation Culturelle**

**DECISION DU MAIRE N° 2022-182/CULTUREL**

**8 ; Domaines de compétences par thèmes  
8.9 Culture**

Le Maire de la Ville de DENAIN

« Vu les articles L2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales »,

« Vu la délibération n°7 du 28 mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire »,

Vu les propositions de la Commission Culturelle,

## DECIDE

**Article 1 :** La Ville de Denain accueillera au théâtre en coréalisation avec le partenaire le spectacle décrit, ci-après. Ledit partenaire percevra les recettes de billetteries. La commune, quant à elle prendra en charge les frais annexes d'accueil et la valorisation de son personnel et de ses équipements :

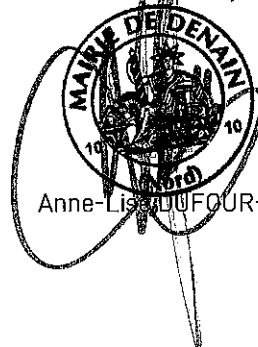
- **Le dimanche 27 novembre 2022** à 14 et 17h00 « **LE GRIMOIRE MAGIQUE** » au théâtre.

Spectacle proposé par l'association « **MP PRODUCTION** » située au n° 100 avenue Jean Jaurès 59920 QUIEVRECHAIN. Les places seront vendues par l'association au tarif de 10 et 7€.

**Article 2 :** Les contrats ainsi que tout autre document se rapportant à cette affaire seront signés par mes soins.

Denain, le 16 novembre 2022.

Le Maire,



Anne-Lise DUFOUR-TONINI.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-rendu  
de la réception en Sous-Préfecture le.....  
et de la publication le.....